

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: 1 (2004)

Heft: 3

Artikel: Les ingénierus-géomètres dans le processus d'aménagement du territoire

Autor: Bulliard, Patrice / Dubuis, Anne François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les ingénieurs-géomètres dans le processus d'aménagement du territoire

ou «l'aménagiste des champs» et
«l'aménagiste des villes»

11

collage a interviewé deux géomètres, M. Régis Courdesse, géomètre établi à Echallens et M. Pascal Torche, géomètre exerçant dans la Broye, sur leur manière de voir leur rôle dans l'aménagement du territoire. Deux visions du métier de géomètre dans un processus d'aménagement du territoire et leurs perspectives.

Entre concurrence et complémentarité l'ingénieur géomètre et l'aménagiste se côtoient et chacun cherche en quelque sorte sa voie. Le géomètre, «technicien du milieu rural», cède sa place à l'aménagiste lorsque l'on s'éloigne du territoire agricole et de ses règles pour s'aventurer en terrain bâti et urbanisé. Ainsi «l'aménagiste des champs» et «l'aménagiste des villes» ont lié leur destin auprès du territoire et à son devenir.

collage: Comment voyez-vous votre rôle dans le processus d'aménagement, et quelle évolution voyez-vous pour le métier de géomètre dans ce processus?

M. Torche: notre tâche principale est l'établissement de plans de base, tout est axé sur le parcellaire. Notre rôle de base nous pousse à nous concentrer sur l'état de propriété, en plus de la position du bâtiment dans le site.

M. Courdesse: il est vrai qu'au départ, les géomètres ont plutôt été formés pour la défense de la propriété foncière, dont les prestations de base étaient les mensurations cadastrales. Aujourd'hui, ils s'occupent un peu plus de SIT. Dans le district d'Echallens, district très rural et éloigné de Lausanne, il y avait peu d'ingénieurs civils ou d'aménagistes, j'ai donc dû, ne serait-ce que pour répondre à la demande, élargir ma palette d'activités, notamment en touchant les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), qui représentent aujourd'hui une grande partie de mon activité. De fil en aiguille, j'ai approché, des notions d'urbanisme, car qui dit urbanisme, dit foncier, dit cadastre. D'un rôle de «conservateur des plans d'une commune», je suis devenu «entrepreneur» de ces plans cadastraux. L'informatisation et la numérisation des plans ont mené les géomètres au SIT, outil qui nous permet de gérer l'ensemble des activités ayant un impact sur le territoire. L'ingénieur géomètre est,

pas sa formation, le spécialiste du plan et de la carte. Il connaît parfaitement la précision des données et surtout leur fiabilité ainsi que les procédures légales en matière d'aménagement, de routes, de registre foncier et d'améliorations foncières, ce qui est précieux.

M. Torche: cette évolution s'explique par l'importance accrue de l'aménagement rural dans le concept général de l'urbanisme rural. Si ce dernier a pour but de sauvegarder l'aspect des villages (alignement des bâtiments, matériaux, couleur, rénovations, etc.), de promouvoir l'implantation d'activités nouvelles (PME) ou un tourisme rural conforme aux traditions et au cadre local, il n'en va pas de même dans l'aménagement rural, qui va au-delà de ces objectifs. Il lui incombe en particulier de s'occuper d'éléments tels que canalisations, irrigations, drainages, adduction d'eau, voirie, visant à maintenir, voire accroître la productivité agricole, et transformant au besoin le paysage par le biais de remaniement parcellaires. Nous sommes ainsi des techniciens du milieu rural, des «aménagistes de la zone agricole».

M. Courdesse: je constate que l'aménagiste ne maîtrise pas le «produit cadastral» et sa fiabilité, alors que le géomètre le maîtrise parfaitement. Cela nous donne une longueur d'avance. Mais je regrette dans cette évolution que les géomètres

Entretiens réalisés pour
collage par :

► Patrice Bulliard,
urbaniste

► Anne-Françoise
Dubuis, géographe-
aménagiste

*Le géomètre dans sa
pratique quotidienne.*





Plaine de la Broye - Ancien état - 1991



1991

Illustrations ci-dessus et ci-contre:
Planification et évolution territoriale:
Le géomètre comme partenaire privilégié dans le cadre des négociations pour le passage des infrastructures autoroutières
(Source: Tracé, routes nationales, 2001)

ne soient plus les «conservateur des plans communaux». Les communes changent plus souvent de prestataires, perdant ainsi en qualité, et en lisibilité historique de l'évolution d'un lieu.

Nous sommes par contre restés des «officiers publics», qui produisons des actes officiels, des plans cadastraux. Dans le canton de Vaud, l'on demande même que le géomètre confirme les dérogations et les différentes polices de construction (distances aux limites, coefficient d'utilisation du sol, etc.). Ceci implique une maîtrise des différents aspects liés à la police de construction, et par extension à l'aménagement.

Notre approche des problèmes liés au territoire se fait de manière concrète, par l'intermédiaire de contacts avec les propriétaires. Ainsi, le géomètre donne du répondant aux autres partenaires que sont les élus, les aménagistes, les ingénieurs civils, puisqu'il maîtrise totalement le cadastre dont il est responsable.

collage: Dans quelle situation de planification pensez-vous être «incontournable»?

M. Torche: nous tenons à jour des plans, nous prôtons la localisation des éléments avec les bonnes coordonnées. On a un rôle de gestionnaire à tenir, nous avons la meilleure formation pour le faire! Et puis c'est là où l'on peut être le rouage central de l'affaire!

La nouvelle terminologie des dessinateurs géomètres, c'est géomaticien, c'est-à-dire celui qui gère les données du territoire. Il faut que ce soit géré de manière à avoir une utilisation efficace dans différentes situations, je pense surtout aux communes. Notre rôle incontournable se traduit par la fiabilité des données.

M. Courdesse: l'ingénieur géomètre est incontournable dès que l'aménagement du territoire est en conflit avec le droit foncier rural et avec les problèmes d'équipement des terrains. Il n'est plus seulement un technicien, mais devient un «négociateur» pour les pouvoirs publics et les propriétaires. Il fait souvent le lien entre les différents acteurs de l'aménagement, et ceci grâce à notre maîtrise du foncier. Le géomètre est nécessaire pour régler les problèmes de droit foncier, de propriétés, de servitudes ou de remaniements parcellaires.

collage: Comment voyez-vous l'évolution du métier de géomètre dans l'aménagement du territoire?

M. Torche: nos prestations pourraient être étendues. Le géomètre, en établissant son plan de situation dans le cadre de nouvelles constructions, pourrait étudier dès le départ un rapport sur la conformité du projet. Expérience faite, ce serait très bien pour une commune d'avoir ce mandat extérieur. Parce qu'un conseiller communal s'il le fait, se met à dos toute la population... Dans ce cadre-là peut-être, nous pourrions avoir un rôle de planificateur par rapport aux exigences légales, au respect des conformités. A mon avis, ce rôle soulagerait les conseils communaux.

M. Courdesse: l'ingénieur géomètre est souvent demandé pour conseiller les communes et les privés. Il acquiert une fonction de coordinateur entre spécialistes, aménagistes, notaires, ingénieurs, représentants d'exécutifs communaux. La planification parallèle et concertée des mesures d'aménagement et d'améliorations foncières intervenue en 1997 avec la modification de la Loi sur les améliorations foncières commence à porter ses fruits et va dans ce sens. La collaboration constructive entre aménagiste et ingénieur géomètre s'installe. Il n'y a pas «concurrency, mais plutôt complémentarité».

M. Torche: la seule personne qui peut avoir une vision globale doit être proche de la commune, soit d'un conseiller communal, soit d'une commission d'urbanisme. Vu ses rapports de proxi-

mité, le géomètre est bien placé pour assumer son rôle.

M. Courdesse: le géomètre est probablement celui de tous les professionnels qui œuvrent aujourd'hui en aménagement du territoire, celui qui a la plus grande maîtrise des processus et des procédures. «Ce qui est assez amusant, car c'est en définitive l'urbaniste qui a l'impression de tenir ce rôle».

M. Torche: L'urbanisme ne saurait se concevoir sans une étroite collaboration interdisciplinaire, qui hélas, n'est pas toujours aisée pour des raisons de «compartimentage». C'est dans cette optique que je me situe par rapport aux autres intervenants.

M. Courdesse: je vois également une évolution du rôle du géomètre comme négociateur avec les propriétaires. A l'avenir la constitution d'équipe de travail comprenant un géomètre, participant également aux décisions, permettrait d'avoir une solution pour éviter les blocages. En effet, le géomètre n'a pas la maîtrise de la troisième dimension. Il a donc besoin d'architectes, d'aménagistes pour travailler, mais il peut apporter une contribution importante à cette maîtrise du foncier et du sol. Finalement, le géomètre gère ces éléments, en assure la cohérence et la complémentarité, voire la coordination. ■



Nouvel état - 1997



1997

Zusammenfassung

Die Geometer, oder: von Stadt- und Landplanern?

Ursprünglich wurden die Geometer, deren Grundbeitrag die Landvermessung war, eher für die Verteidigung des Grundeigentums ausgebildet. Heute beschäftigen sie sich vermehrt auch mit GIS. In bestimmten Gebieten haben die Geometer ihr Tätigkeitsfeld ausgeweitet, um der Nachfrage gerecht zu werden. So kommt es, dass sie sich auch mit Raumplanungsfragen auseinandersetzen – denn wer von Raumplanung spricht, kommt um den Grundbesitz und den Kataster nicht herum. Damit hat sich das Rollenverständnis vom «Hüter» des Gemeindezonenplans zum «Unternehmer» des Katasterplans gewandelt.

Der Geometer-Ingenieur ist als Spezialist des Plans und der Karte unumgänglich. Er hat das wertvolle Wissen der Datengenauigkeit und –verlässlichkeit, der gesetzlichen Verfahrensabläufe in der Raum- und Strassenplanung sowie des Grundbuches und der Landumlegungen. Die Bedeutung des Geometers in ländlichen Gebieten verleiht ihm in gewisser Weise die Rolle eines Raumplaners der Landwirtschaftszone.

Die Geometer stellen fest, dass die Raumplaner – im Gegensatz zu ihnen – weder den Kataster noch seine Verlässlichkeit beherrschen. Wegen ihrer Nähe zu Gemeinden und Privatleuten sind sie auch oft als Berater gefragt. So werden sie zu Vermittlern zwischen Spezialisten, Planern, Notaren, Ingenieuren und Gemeinderäten, oder sogar zu Verhandlungsträgern mit Grundbesitzern. Der verstärkte Einbezug der Geometer bei der Lösungssuche und Entscheidungsbildung würde besser erlauben, Blockadesituation zu vermeiden. Sie sähen sich damit in ihrer Rolle als «Raumplaner der Felder» bestärkt.

Von allen Berufen im Bereich der Raumplanung hat der Geometer vermutlich die grösste Kontrolle über Prozesse und Verfahren. «Es ist übrigens lustig, dass die Raumplaner am Ende immer den Eindruck haben, selbst diese Rolle zu haben.»